

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 04 AVRIL 2011

Présents : M. PRIVAT, Mme FERNANDEZ DE RUIDIAZ, M. MONFRAY, Mme GRUEL, Mme DE YOUNGMEISTER, M. BATESTI, Mme BOURCHET, Mme DIDELOT, Mme BOUBY, M. DESPOUY, Mme ARNAUD, Mme LEVIEUX, M. GIOVANNACCI, Mme KINGUE-EKWALLA, M. DESAULLE, Mme MANANDHAR, M. BARRANCO, M. LEVASSEUR, M. EL-KHABLI, Mme BERSEILLE, Mme ADELAIDE, Mme HEBACKER, M. BOURDEAU, M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA

Absents, excusés, représentés : M. ARFI représenté par Mme BOUBY, M. PHILIPPE représenté par M. BATESTI, M. LE CORRE représenté par Mme DE RUIDIAZ, M. GROISELLE représenté par M. CHEVALIER

Absents, excusés, non représentés : M. TRON, M. LALANNE, Mme LELIEVRE

Secrétaire : M. BOURDEAU

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les questions supplémentaires suivantes :

- Conventions d'Objectifs Sportifs SCD + DFC
- Conventions d'Objectifs Sportifs autres associations

Et de retirer de l'ordre du jour la question suivante :

- Cession de la parcelle AE 446 sise 226 bd Henri Barbusse

Ce qui est accepté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE

- des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation.

Mme SOROLLA demande concernant l'ester en justice à l'encontre de M. NDOUR Fodé (décision 11 03 30) les raisons ayant conduit la Ville à mettre fin à son contrat à durée déterminée.

M. PRIVAT répond que le contrat arrivant à son terme n'a pas été renouvelé et propose qu'une réponse puisse être apportée aux élus par les services municipaux afin que la situation personnelle de M. NDOUR Fodé ne soit pas exposée publiquement.

M. GRISAUD prend note de la réponse puis pose une seconde question concernant la décision 11 01 20 relative au dossier sur la vidéo-surveillance portant sur le détail des différents coûts d'études, d'installation, de fonctionnement et de maintenance annuel du dispositif.

M. PRIVAT dit que des réponses seront apportées lors de ce conseil puisque le dossier figure à l'ordre du jour.

M. GRUBER demande à propos de la décision 11 02 10 « déclaration de catastrophe naturelle », quel secteur est concerné. Il dit que sur la ville de Draveil, les terrains sont, par endroit, extrêmement glaiseux ce qui impose aux constructeurs de prendre les précautions nécessaires. Aussi, il ne voit pas pourquoi la Ville pallierait une mauvaise étude des constructeurs.

M. PRIVAT informe les membres du conseil de la procédure de recours introduite par l'ensemble des communes du Département qui n'ont pas obtenu une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle afin que les administrés concernés puissent instruire un dossier «sinistre» auprès de leur assureur.

M.CHEVALIER évoque la décision 11 02 11 concernant une action en référé à l'encontre de Jean-Pascal BONSIGNORE, représentant le groupe de gauche de cette assemblée et dit désapprouver cette action.

M. PRIVAT précise que la même procédure a été engagée à l'encontre d'un autre candidat aux cantonales une semaine avant.

M. GRUBER souhaite préciser que seules deux villes dans l'Essonne ont engagé de telles procédures et que ce sont des villes tenues par l'UMP, Savigny sur Orge et Draveil. Il dit aussi qu'auparavant, les villes ont été plus tolérantes et qu'un rappel à la loi aurait été plus simple que cette manière procédurière qui lui semble bien triste et lamentable.

M. PRIVAT dit qu'il s'agit simplement de faire respecter la loi et s'étonne de la position de M. GRUBER habituellement si soucieux de l'environnement.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. SOROLLA
Fermeture des locaux du Centre d'Oberkirch

La réponse à cette question sera abordée lors de la présentation du budget primitif par M. le Maire.

M. le Maire aborde l'ordre du jour.

DELIBERATION N°11 04 030 – COMPTE ADMINISTRATIF 20 10

M. MONFRAY présente le compte administratif :

« Le total cumulé des recettes de l'exercice 2010 s'élève à 55 955 787.89 € et le total cumulé des dépenses de l'exercice 2010 s'élève à 52 371 035.59 €.

L'excédent global est donc de 3 584 725.30 €.

Section de fonctionnement

Le montant total des dépenses de gestion courante s'élève (chapitre 11,12 et 65) à 27 142 141€, soit un taux de réalisation de 96.6 % par rapport aux crédits ouverts. Le total des recettes de gestion courante (chapitre 70, 73 ,74) s'élève à 32 713 562 €, soit un taux de réalisation de 104% par rapport aux crédits ouverts.

La réalisation des recettes de fonctionnement tient compte pour partie des produits de cessions immobilières (2 083 000 €) ; un taux de réalisation du aux droits de mutation (126.5%) et la variation des bases positives qui ont engendrés un produit supplémentaire de 98 168 €.

L'excédent de fonctionnement constaté en 2010, s'explique par une bonne réalisation des recettes et la non-utilisation des crédits provisionnés au titre du contentieux Avenance/Unifergie.

Section d'investissement

Le total des dépenses d'équipement (chapitre 20,21 et 23), y compris les restes à réaliser, s'élève à 10 485 863,63 € subventionnées à hauteur de 5 480 103,38 € (chapitre 13), soit un taux de couverture de 52%, ce qui explique en partie notre besoin de financement en investissement.

A noter cette année, la consignation d'un montant de 1 000 000 € dans le cadre du contentieux Avenance/ Unifergie et le remboursement de l'emprunt en capital de 2 445 325 € présent dans la section d'investissement.

Ce besoin a été financé, principalement, par l'excédent de fonctionnement réalisé en 2010, ce qui permet de ne pas contracter d'emprunt nouveau sur 2010 et de continuer à désendetter la commune (encours de la dette au 31/12/2010 : 18 978 416.70 €, soit un ratio par habitant de 662,50 € alors que la moyenne de la strate s'élève à 1051 €/habitant).»

M. BONSIGNORE dit qu'il interviendra ultérieurement sur le budget et notamment sur l'écart entre un certain nombre de prévisions du Budget Primitif et le report de leur réalisation sur 2011. Il précise que le compte administratif représente l'exécution d'un budget que l'opposition n'a pas voté. Par conséquent, il dit qu'il s'abstiendra sauf à constater des irrégularités.

M. MONFRAY répond que certaines dépenses sont en cours comme pour l'Eglise, ou la vidéo-protection et précise qu'en fonctionnement, tout a été réalisé. Il dit que la principale différence intervient sur la section investissement en raison de cessions intervenues un peu plus tard que prévu et il rappelle les cessions réalisées : vente du terrain sis 17 rue du bout des creuses pour 142 000 €, l'ex-lycée Nadar pour 1 380 000 €, la maison à l'abandon 2 rue de Seine pour 141 000 €, le terrain 30 avenue du parc pour 20 000 € et la maison des sociétés pour 400 000 €. Il précise que ces éléments expliquent les différences d'une année sur l'autre.

Mme SOROLLA demande des explications sur les différences au niveau des lignes 75 et 68 entre le budget primitif 2010 et le compte administratif 2010.

M. MONFRAY répond que le budget primitif a été voté en avril et qu'une décision modificative est intervenue en décembre ce qui explique la différence.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 26 voix POUR**

4 Abstentions : M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA

2 Contre : M. CHEVALIER, M. GROISELLE représenté par M. CHEVALIER

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2010, arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses cumulées	21 289 130,67 €	31 081 904,92 €	52 371 035,59 €
Recettes cumulées	13 928 388,96 €	42 027 398,93 €	55 955 787,89 €
Résultat (avec restes à réaliser)	-7 360 741,71 €	10 945 494,01 €	3 584 752,30 €

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N°11 04 031 – COMPTE DE GESTION 2010

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 28 voix POUR**

2 Abstentions : M. GRISAUD, Mme SOROLLA

2 Contre : M. CHEVALIER, M. GROISELLE représenté par M. CHEVALIER

DONNE ACTE de la présentation du compte de gestion 2010 à Monsieur le Receveur Municipal, **ADOpte** le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2010 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2010, **DECLARE** que le compte de gestion pour l'exercice 2010 dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue de ses comptes.

BUDGET PRIMITIF 2011 :

DELIBERATION N°11 04 032 – AFFECTATION DES RESULTATS 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 26 voix POUR

5 Contre : M. GROISELLE représenté par M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD

1 Abstention : Mme SOROLLA

DECIDE d'affecter :

- une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur du besoin de financement de la section d'investissement, soit 7 360 741,71 €, au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »
- une dotation complémentaire en réserve de 300 000 € (compte 1068).

DECIDE d'inscrire la différence, en recettes de fonctionnement au chapitre 002 « résultat de fonctionnement » à hauteur de 3 284 752,30 €.

résultat de fonctionnement	2010
A recettes totales de fonctionnement (titres émis)	35 855 643,20
B dépenses totales de fonctionnement (mandats émis)	31 081 904,92
C résultat de fonctionnement de l'exercice	4 773 738,28
D résultat de fonctionnement antérieur reporté	6 171 755,73
E résultat de fonctionnement global (C+D)	10 945 494,01
résultat d'investissement	
E solde d'exécution d'investissement (001)	-6 862 677,79
F recettes réelles d'investissement (titres émis)	8 384 528,75
G 1068 (année antérieure ligne O)	3 553 328,76
H dépenses réelles d'investissement (mandats émis)	11 572 422,10
I solde d'exécution d'investissement (F+G-H)	365 435,41
J solde d'exécution global (E+I)	-6 497 242,38
K restes à réaliser en recettes N (engagements)	1 990 531,45
L restes à réaliser en dépenses N (engagements)	2 854 030,78
M solde des restes à réaliser d'investissement (K-L)	-863 499,33
N besoin de financement de la section d'investissement (J+M)	-7 360 741,71
O affectation à la section d'investissement (1068)	7 360 741,71
P dotation complémentaire en réserve (1068)	300 000,00
Q affectation à la section de fonctionnement (002) (E-O-P)	3 284 752,30

ADOPTE l'affectation du résultat 2010.

DELIBERATION N°11 04 033 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 26 voix POUR

5 Abstentions : M. GROISELLE représenté par M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. GRISAUD, Mme SOROLLA

M. BONSIGNORE ne prend pas part au vote car il ne veut pas voter les taux sans avoir eu un débat sur le budget.

DECIDE de fixer les taux d'imposition pour l'année 2011 comme suit :

	Taux 2010	Taux 2011
TH	15,30%	15,30%
FB	15,76%	15,76%
FNB	38,54%	38,54%

DIT que le présent produit ne prend pas en compte la participation du SIARVSG fiscalisée pour un montant de 711 943 € pour 2011.

ARRIVEE DE M. LE MAIRE ET M. ARFI.

DELIBERATION N°11 04 34 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

M. le Maire présente le budget 2011 :

« Le budget 2011 représente un montant global de 54,98M€ (il était de 58,6M€ en 2010 avant le transfert de la collecte des ordures ménagères à la Communauté d'Agglomération, évalué tant en dépenses qu'en recettes à 3M€), dont 33,13M€ en fonctionnement et 21,85M€ en investissement. Nous avons souhaité que la part de l'investissement soit importante et que le rapport avec le fonctionnement ne soit pas de 90-10, de 80-20 mais plutôt de 60-40 de telle sorte que le produit de l'impôt soit affecté à des dépenses d'investissement plutôt qu'à des dépenses de fonctionnement.

Concernant les dépenses de fonctionnement :

La préparation budgétaire respecte la continuité des années précédentes avec une volonté affirmée de maîtrise des coûts tout en maintenant la qualité des services offerts aux Draveillois.

Sur le plan social, malgré la diminution des aides des organismes publics en terme de maintien des personnes à domicile, la municipalité a décidé de maintenir un niveau élevé et une qualité de service d'aides envers nos seniors. Ainsi, pour la 3^{ème} année consécutive, l'augmentation de la subvention au CCAS est maintenue soit un financement global de 111 000€.

De même, la municipalité continuera et accentuera sa politique en faveur des associations. A ce titre le montant des subventions pour 2011 est de 406 354€ (contre 385 104€ en 2010).

En matière de personnel, le budget intègre les principaux éléments d'augmentation :

- Mesures « obligatoires » :
 - un « Glissement Vieillesse Technicité (GVT) évalué à 153 000 €
 - la revalorisation des grilles pour les agents de la catégorie B : 20 000 €
- Mesures nouvelles : exclusivement pour des services nouveaux aux Draveillois
 - le recrutement d'agents à Draveil Sécurité : 60 000 € avec en particulier la mise en place d'un dispositif de vidéo-protection
 - le coût du multi-accueil « La Farandole » en année pleine : 590 000 €

Il est également à noter la réduction des charges financières qui pesaient sur le budget. La politique de désendettement de la commune a ainsi ramené les intérêts annuels d'emprunt de 1 150 000€ en 2007 à 650 000€ en 2011. Cela permet à Draveil d'avoir une des fiscalités les plus faibles de l'Essonne mais aussi un endettement des plus faibles.

Je fais d'ailleurs en sorte que nous ayons exactement la même politique au niveau de la Communauté d'Agglomération.

Concernant les recettes de fonctionnement :

Respect de l'engagement pris l'an dernier : pas d'augmentation des taux jusqu'à la fin du mandat. Revalorisation des valeurs locatives fixée à 2% (définie par la loi de finances 2011), le produit des 3 taxes estimés au BP 2011 à 12 030 000 € vient d'être notifié pour 12 231 938 € (soit 340 000 € de plus qu'en 2010), car l'augmentation des bases physiques est plus forte que prévue.

Compte tenu de la stabilité des concours financiers de l'Etat et de la stabilité de la population Draveilloise, les dotations de l'Etat sont reconduites à hauteur du budget 2010. (Concours financiers non notifiés à ce jour)

Suite à une augmentation de la fréquentation des structures périscolaires (accueils, centres de loisirs et restauration scolaire) et petite enfance (ouverture de la Farandole), les produits des services vont connaître une augmentation de 460 000€ par rapport au budget 2010 qui compensera une partie des dépenses supplémentaires.

Les dotations contrat enfance (financements CAF et CG91) sont reconduites en fonction du réalisé 2010 en tenant compte de la hausse du taux de fréquentation de la Farandole sur une année entière.

Concernant la section d'investissement :

Elle se maintient à un niveau très élevé, puisque qu'elle est de 21 850 000 euros avec des opérations lourdes bien visibles comme le Centre Ville.

L'année 2011 verra des efforts importants en matière de sécurité, avec la mise en place d'un système de vidéo protection (380 000€ subventionnés à hauteur de 143 177€ par l'Etat – Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance – F.I.P.D). Parallèlement nous respecterons l'engagement communal visant à assurer une meilleure couverture numérique (ADSL) sur le territoire draveillois (mise en place de Nœuds de Raccordement Abonnés N.R.A : 400 000 €).

Les services municipaux continueront leur modernisation : ainsi, à partir de juin 2011, un nouvel accès au portail internet permettra aux familles de procéder directement aux inscriptions scolaires ou au paiement en ligne des prestations Enfance. Ce portail simplifiera l'ensemble des démarches et j'ajoute que nous le compléterons le moment venu par la mise en place de services déconcentrés de différentes prestations homogénéisées dans le domaine de la demande administrative.

Les autres dépenses de la section d'investissement (équipements, travaux de voirie, bâtiments) continueront au même rythme que les années précédentes, notamment en matière de travaux :

L'année 2011 marquera la fin des opérations de rénovation du groupe scolaire de Mainville et de l'église St Rémi ainsi que le début d'une phase d'étude pour le groupe scolaire Jaurès.

La refonte de la carte scolaire s'accompagnera de travaux, dès 2011, pour les écoles Pierre et Marie Curie, Mazières et Brossolette.

Concernant les équipements sportifs, des travaux dans la salle Alborghetti ainsi qu'une étude pour la réhabilitation du gymnase de la Citadelle.

La programmation des travaux de voirie continuera sur les bases de l'exercice précédent, avec la poursuite de l'aménagement de la chaussée rue Brossolette (240 000€), les rénovations de chaussées et trottoirs avec une consultation des différents quartiers avec des réunions publiques car les demandes ne sont pas les mêmes partout (760 000€) ainsi que l'avenue des peupliers (250 000 €).

En matière d'urbanisme, le projet de ZAC Centre Ville devrait entrer dans sa phase opérationnelle

à la fin de l'année 2011. Le PLU devrait, pour sa part, être approuvé au mois de juillet prochain.

Pour financer l'ensemble de ces opérations programmées en 2011, les principales recettes proviennent de cessions immobilières et de subventions, notamment de la Région d'Île-de-France ou du Département de l'Essonne. Nous avons en réalité deux grosses opérations immobilières qui sont programmées : le 75 bd du général de Gaulle et le Centre d'Oberkirch. Pour le 75 bd du général de Gaulle, l'estimation des travaux est d'environ de 2 300 000 euros. C'est une opération lourde mais il était difficile de reloger les associations installées sur ce site en raison du nombre important de membres que comptent certaines d'entre elles. J'ai donc décidé de ne pas vendre le 75 bd du général de Gaulle et d'envisager sa réfection.

Pour le Centre d'Oberkirch, mon souhait est de transférer l'ensemble des activités qui y sont pratiquées et de les regrouper sur un ou deux sites étant entendu que cela se fera en concertation avec les associations. Il y aura des réaménagements mais il n'y aura pas suppression de la bibliothèque, elle restera là où elle est actuellement.

Il y aura réaménagement du périmètre du Centre Ville avec des travaux d'investissement dans une seconde phase sur l'Hôtel de Ville même.

L'utilisation du premier étage a déjà été optimisée, tout le rez-de-chaussée l'est à peu près, on pourrait encore accroître la capacité d'accueil du site en réalisant des travaux notamment sur le Pavillon du Livre, l'ensemble des combles et sur l'ensemble du sous-sol.

Mon objectif est que d'ici la fin de l'année au plus tard, le Centre d'Oberkirch ne soit plus utilisé. Compte tenu des délais de réalisation des travaux au 75 bd du général de Gaulle et en Centre Ville, je réfléchis encore aux différentes options de déménagement.

Sur le plan des subventions, j'ai demandé à ce que l'on inscrive un montant similaire à l'année dernière. Cela dit nous avons eu une diminution substantielle des subventions départementales comme je l'ai évoqué plusieurs fois. Cette situation m'obligera cette année à avoir recours à l'emprunt afin de maintenir un niveau d'investissement ambitieux pour notre commune, ce qui reste tout à fait compatible avec notre niveau d'endettement actuel (encours de la dette : 18,8M€, soit 662€/hab contre 1051€/hab pour la moyenne de la strate).

Sur la fiscalité, comme je l'ai dit, nous maintenons nos taux qui sont précisément 15,30 % pour la taxe habitation, 15,76 % pour la taxe foncière. Je tiens à votre disposition l'état de comparaison pour l'ensemble des villes de la même strate que la nôtre.

Dernier point : une comparaison. Pour le budget de la Communauté d'Agglomération voté le 1^{er} février 2011, la section d'investissement s'est équilibrée à 8 130 000 euros et la section de fonctionnement à 25 000 000 d'euros. Je vous dis cela pour que vous mesuriez notre différentiel entre le fonctionnement et l'investissement de la commune qui est assez exceptionnel, il est rare d'avoir un budget de fonctionnement et un budget d'investissement aussi liés. Je souhaite que sur la ville nous restions dans une logique d'investissement lourd et je suis certain que c'est le meilleur service que nous rendons aux générations futures.

Le différentiel de la Communauté d'Agglomération entre le budget d'investissement et le budget de fonctionnement est à mettre en rapport avec l'achèvement de gros investissements sur les quartiers (grosses opérations sur Vigneux et sur Montgeron) qui ont trait à la politique de l'ANRU et les grands chantiers d'investissement comme le centre nautique, les conservatoires, les piscines. Je tiens à préciser que la piscine des canetons ne fermera pas tant que le centre nautique ne sera pas ouvert. J'ai demandé à M. BARRANCO de bien vouloir veiller à la continuité des activités pour les scolaires.»

Intervention de M. GRUBER :

« Le budget reste identique d'une année sur l'autre, quels que soient les apports que nous faisons dans les débats, rien n'est jamais pris en compte. J'ai relu avec attention les conclusions de 2009 et 2010, des questions ont été posées et n'ont pas reçu de réponses. Nous allons donc continuer la ritournelle, chacun donnera son point de vue, puis on votera. Je voulais préciser que si vous

voulez que l'on s'intéresse à la Communauté d'Agglomération, il faudrait que l'on soit plus au courant de ce qui s'y passe, nous sommes souvent mis devant des faits accomplis. Comment élever ce conseil municipal vers un peu plus de démocratie et surtout de consultation participative ? Je dis cela entre autre à propos du Centre d'Oberkirch, il serait temps que vous fassiez une réunion avec les usagers et les élus pour parler de cet équipement qui est à la fois l'endroit où l'on a réussi à créer depuis très longtemps une mixité sociale et l'endroit où l'activité des bénévoles est extrêmement importante et formidable.

J'aimerais mettre l'accent sur le nouveau comportement des électeurs aux cantonales qui s'est traduit par la volonté des gens de participer activement et non plus passivement. C'est à mon sens l'approche d'une démocratie qu'il faudrait développer sur notre ville. On en est très loin. Vous lancez des idées sur la ZAC, sur le Centre d'Oberkirch mais cela s'arrête là. Il n'y a pas de dialogue ensuite pour voir comment l'on peut résoudre les problèmes, comment les usagers du Centre aimeraient appréhender son devenir.

Pour conclure, à reconduire le budget d'année en année avec les mêmes taux on finira par appauvrir la commune ou plus exactement la commune deviendra le privilège de ceux qui ont les finances. La notion de partage des revenus à travers les impôts est une notion importante que l'on évacue à chaque fois ici. »

Intervention de M. CHEVALIER :

« Les conseillers municipaux socialistes ne peuvent qu'exprimer de fortes préoccupations du fait du gel en euros constant, pour les trois années à venir, des dotations de l'Etat aux collectivités locales ; quant aux conséquences de cette stabilisation sur le financement des investissements et des services publics locaux.

La rigueur affichée par le sceau de l'irresponsabilité du gouvernement car les 2/3 du déficit budgétaire est composé de 65 milliards d'euros dépensés au titre des niches fiscales. Les collectivités locales n'ont pas à supporter le poids et les conséquences des prévisions de croissance irréaliste, de la sous-estimation de la réalité des ajustements à accomplir et la frilosité opérée des coups de rabot efficaces et justes qui suppriment les pratiques généralisées d'optimisation fiscale, et aussi du bouclier fiscal.

En gelant pour trois ans les dotations de l'Etat aux collectivités locales, qui réalisent près de 70% de l'investissement public, le gouvernement va pénaliser la croissance et la reprise économique après la réforme territoriale et la suppression de la taxe professionnelle ; c'est aux finances locales qu'il s'attaque. C'est à la vie quotidienne des français, aux usagers qu'il s'en prend, aux services publics locaux.

Selon Jacques Péliissard (UMP), président de l'association des Maires de France, environ 20 000 communes seront pénalisées par le gel de ces dotations. Toujours selon lui, dans un contexte financier de plus en plus tendu pour les collectivités locales, toutes nouvelles contraintes financières liées à la mise en place des normes est de plus en plus difficilement acceptées. Parmi les normes considérées comme les plus exigeantes financièrement celles relativement à l'accessibilité des bâtiments aux personnes en situation d'handicap. M. le Maire, allez vous remettre en cause le bien fondé de cet objectif légitime fixé par la loi du 11 février 2005 qui prévoit l'accessibilité de tous les bâtiments existants d'ici 2015 ? Des travaux lourds et particulièrement coûteux seront nécessaires et qui pourraient apparaître même difficilement supportable par une commune comme Draveil. Tellement prévisible dans la réponse que vous allez donner à mes préoccupations en nous disant que personne ne peut être exonéré de l'effort de maîtrise des finances publiques ou que les collectivités locales doivent participer au pilotage de la dépense publique.

Pour en revenir au budget 2011 de la commune, nous socialistes responsables, nous ne pouvons que voter contre. Conjugué avec le gel des dotations décidées par l'Etat en reconduisant pour les trois ans à venir l'enveloppe normée, ce budget est empreint d'un marquage idéologique propre à votre sensibilité :

- taux d'imposition très bas, malgré une hausse de 3% en 2010, ce qui pour nous n'a pas servi à relever le niveau d'intervention publique mais a eu uniquement pour but

de constituer des marges de manœuvre, le niveau du coefficient d'autofinancement courant permettait à la commune d'autofinancer ses investissements après avoir couvert ses charges et le remboursement de la dette,

- contrôle de la dépense
- rationalisation de la recette
- volonté obsessionnelle de consacrer tous les efforts au remboursement de la dette
- cession d'actif du patrimoine communal à tout va
- écart conséquent entre effectif budgétaire et effectif pourvu du personnel communal
- baisse des subventions au tissu associatif
- exagération et mensonges sur la réalité budgétaire et le soutien des partenaires financiers, Département et Région impactés par la non-compensation financière des charges dynamiques transférées par l'Etat
- Obsession sécuritaire traduite dans vos orientations du DOB, allez vous lutter pour la sécurité ou contre le sentiment d'insécurité par la mise en place de la vidéoprotection ?

En regardant les sections de fonctionnement et d'investissement plus en détail, que peut-on s'apercevoir ?

Concernant les recettes de la section de fonctionnement :

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations estimées à 11 870 252 € pour 2011, la dotation globale de fonctionnement se répartit comme suit :

- baisse de la dotation forfaitaire par rapport à 2010
- baisse légère de la dotation de solidarité urbaine
- baisse de la dotation nationale de péréquation
- baisse du fonds de solidarité des communes d'Ile de France sans doute liée à la suppression gouvernementale de la taxe professionnelle

Par contre, nous assistons à :

- une hausse du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle 750 000 € pour 2011
- une hausse de la participation des Département et Région

Chapitre 73 – Impôts et taxes estimés à 13 912 321 € pour 2011. Chapitre en baisse : qu'est ce qui explique cette baisse par rapport à l'année dernière alors que le produit des trois taxes est en légère augmentation l'attribution de compensation versée par la CASVS est reconduite pour cette année et que la taxe additionnelle sur les droits de mutation est inscrite pour 930 000 euros (forte augmentation) ?

Chapitre 70 – Produit du service des domaines et des ventes estimé à 3 106 995 € pour 2011.

On peut noter :

- une hausse substantielle des produits des participations familiales en matière d'accueil périscolaire 1 398 465 € pour 2011,
- une hausse des redevances et des droits de service à caractère social
- une hausse des redevances et des droits de service à caractère culturel.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante estimés à 185 849 € pour 2011. Revenu des immeubles en baisse.

Dépenses de la section de fonctionnement :

Chapitre 011 – Charges à caractère général estimé à 6 728 423 € pour 2011 alors que l'année dernière elles étaient de 8 162 876 €.

Comment pouvez-vous soutenir qu'il y a des services publics de qualité à Draveil après ce terrible coup de rabet, quand bien même des prévisions plus importantes pour les postes de dépense impactés par l'augmentation des matières premières ?

Chapitre 012 – Charges des personnels et assimilées estimées à 17 786 100 € pour 2011 (en hausse) intégrant en matière de personnel le GVT évalué à 153 000 €, la revalorisation des grilles pour les agents de la catégorie B évaluée à 200 000 €, le recrutement d'agents à Draveil Sécurité 600 000 €, le coût du multi-accueil de la Farandole en année pleine évaluée à 590 000 €.

M. le Maire souligne que 6 des chiffres évoqués sont faux et précise qu'il ne s'agit pas de 200 000 € mais de 20 000 €. Pour Draveil Sécurité, il ne s'agit pas de 600 000 € mais de 60 000 € et il rappelle le transfert de la collecte des ordures ménagères qui explique l'important différentiel souligné.

M. CHEVALIER

Sur ce chapitre, nous socialistes n'avons rien à redire dès lors qu'il s'agit de dépenses obligatoires pour financer l'amélioration de la carrière des agents.

Chapitre 65 – Autres charges et gestion courante estimé à 1 101 113,60 €, baisse légère des subventions aux associations. On est passé d'une prévision de 504 780€ à 499 000€. Concernant les associations, nous avons reçu un courrier démontrant l'inquiétude des associations de l'UAG et donc j'aimerais que vous nous disiez ce que va devenir ce centre d'Oberkirch.

Concernant la capacité d'autofinancement qui permet de payer les remboursements de la dette et de financer les nouveaux investissements, elle est donc conséquente. Selon l'analyse des équilibres financiers fondamentaux en 2009, elle représentait 15,26 des produits de fonctionnement alors que la moyenne de la strate était de 10,80.

L'encours de la dette au 31/12/2010 s'élève à 18 978 416,70 € soit un ratio par habitant de 662,50 €.

Concernant les taux, j'ai un article du conseil des prélèvements obligatoires qui nous dit : « les riches moins pénalisés que les contribuables modestes qui demeurent ceux qui subissent le prélèvement le plus lourd ; ajoutant que le taux de prélèvement devient dégressif pour la moitié la plus riche des foyers fiscaux. Une incongruité liée au fait et ce n'est pas nouveau que la valeur cadastrale qui sert de base de calcul à la taxe d'habitation ainsi qu'aux taxes foncières date des années 70. Résultat, un habitant d'HLM payera souvent plus cher qu'un contribuable vivant dans un centre ville qui entre temps aura été rénové. Le rapport préconise que ces bases soient revalorisées en fonction des différents prix du marché, tous les 5 ans. »

Sur le personnel communal, on s'aperçoit qu'il y a un écart entre l'effectif budgétaire et les effectifs pourvus, l'année dernière il était de 54, cette année il est de 57 et en plus de cela M. le Maire, je vois que vous faites une fixation sur les catégories C. C'est cette catégorie qui est la moins fournie. Comment pouvez-vous m'expliquer cela ? Vous parlez d'un service public de qualité uniquement de catégorie A ou bien digne de ce nom avec toutes les catégories. Il y a un écart de 57 postes cette année non pourvus.

En fonction de tout ce que je viens d'exposer, vous comprendrez que nous socialistes ne pouvons pas voter votre proposition de budget primitif pour 2011.

Mme SOROLLA dit sa satisfaction d'apprendre l'octroi de 2 500€ à l'association « Atelier 91 » pour financer les travaux suite à leur déménagement mais regrette que la demande faite par « Les restos du cœur » de l'Essonne n'ait pas abouti.

Intervention de M. GRISAUD :

« J'ai d'abord quelques questions suite à votre présentation du budget :

1) Vous annoncez ainsi 125 000 euros pour les futurs travaux du groupe scolaire Jaurès, s'agit-il uniquement des frais d'étude ?

- 2) 380 000 euros pour la vidéo surveillance, merci de préciser les différentes dépenses et frais de maintenance prévus.
- 3) Vous annoncez aussi 400 000 euros pour l'amélioration du réseau ADSL, mais par qui cet investissement sera-t-il financé ? Que ce soit de l'argent municipal ou de l'argent de l'Etat, il serait scandaleux que les usagers payent pour un service finalement non rendu par ses entreprises, surtout quand on sait les marges bénéficiaires de ces groupes privés.
- 4) Pour le centre aquatique : vous annoncez qu'il y aura continuité du service public. Mais vous avez annoncé un surcoût de quelques dizaines de milliers d'euros qu'il faudrait verser à l'opérateur privé à qui ce centre a été cédé. Qu'en est-il ? Il est regrettable de se retrouver dans une telle situation par manque de prévoyance, d'ailleurs des 3 communes de l'agglomération.
- 5) La même remarque de manque de prévoyance vaut pour les salles municipales et le centre social où l'impression est une improvisation face aux travaux nécessaires.

À propos du budget 2011, j'ai déjà exprimé lors du précédent conseil mon opposition à votre politique.

Un mot concernant le personnel municipal :

Non seulement le nombre réel de recrutement reste inférieur au budget voté, mais je souhaite souligner une fois de plus la proportion consternante d'employés sous contrats précaires. J'ai cru entendre ces derniers jours dans les médias des discours à propos de la résorption de la précarité dans la fonction publique. Le moins qu'on puisse dire c'est que la démonstration est faite ici de votre mode de gestion :

Les contrats précaires sont une façon de maintenir les employés sous la menace permanente de perdre leur emploi, chantage d'autant plus choquant en cette période de fort chômage. Même les titulaires sont visés puisque, je le rappelle, c'est une employée titulaire de la mairie, en arrêt maladie, que vous avez licencié il y a un an.

Alors votre politique comme votre budget sont contraires aux intérêts des travailleurs et de la majorité de la population. Voilà pourquoi je voterais contre votre budget. »

Interventions de M. BONSIGNORE :

« Monsieur le Maire, chers collègues, Mme la conseillère générale si « brillamment » élue, Mesdames et Messieurs,

Il paraît que je ne parle que de politique nationale, c'est en tout cas ce que vous avez écrit, Madame, dans vos tracts durant la campagne.

Elu par les Draveillois en 2008, je porte avec fierté mon appartenance à une organisation politique nationale bien à gauche, et qui combat sans relâche la politique de l'UMP. Et bien, pour ne pas vous faire mentir, je vais justement en parler, de politique nationale, car il faut bien que quelqu'un en parle devant les Draveillois.

Lors du DOB du 28 février 2011, je vous avais dit ne pas partager votre présentation générale du contexte dans lequel se préparait l'élaboration du Budget 2011 de Draveil, qui survenait plutôt dans un cadre de durcissement de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et de généralisation de la rigueur et de l'austérité.

Pour parvenir à cet objectif, les projets de lois de finances 2011 et de programmation prévoient de très nombreuses coupes sombres dans les dépenses publiques. L'Etat construit son budget sur la base d'une croissance « zéro » en volume, c'est-à-dire, sur un maintien global de ses dépenses.

Selon les Echos du 2 avril, une des raisons de la prochaine diminution du déficit proviendra de la forte baisse des investissements de l'Etat comme ceux des collectivités territoriales : ils ont déjà reculé de 5M2 d'euros en 2010 (- 7,8%). Le taux de dépenses publiques se stabilise à 56% du PIB

alors que les prévisions étaient à presque 57%. Alors du coup, votre ministre de tutelle, M. Baroin annonce un nouvel effort de 6 milliards, mais en ...2012 (tiens, tiens... il y a aurait un enjeu en 2012 ?), ce qui lui vaut d'ailleurs de déclarer aux syndicats, outre le maintien des suppressions de postes, qu'il « *n'y a pas de grain à moudre et que l'Etat ne peut se payer le luxe d'augmenter les salaires* » !

Par contre, il convient de rappeler que face au gel des dotations, il nous faudra quand même supporter l'évolution de nos dépenses ; l'inflation sur les dépenses, « le panier du Maire », les fait mathématiquement progresser. (+ 30 % pour le gaz en un an, ce qui oblige M. Besson à s'en mêler pour les tempérer... Un comble !)

Les orientations que je vous avais proposées le 28 février étaient établies avec esprit de responsabilité sur l'usage des deniers publics et la préservation des grands équilibres financiers, mais aussi avec la ferme détermination de consolider la place du service public local, de traduire en actes nos valeurs de gauche et notre conception de faire de Draveil une ville dynamique, humaine, solidaire, où chaque habitant a sa place et la parole. Valeurs de gauche que je porterai plus que jamais malgré les récentes élections où le 2^o tour a vu l'UMP vaincre face au Front National !

Je vous rappelle ces 5 orientations politiques qui auraient pu fonder l'ensemble de nos projets et actions :

1. La nécessité d'un développement urbain maîtrisé et durable :

Il s'agit de poursuivre l'aménagement de notre territoire tout en en préservant l'identité et les grands équilibres sociaux entre les différents quartiers. Il nous faut veiller en même temps à la construction d'une ville économiquement (*attractivité des entreprises*) socialement (*renouvellement nécessaire des forces vives*) dynamique et garante des enjeux environnementaux.

La poursuite de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) devra porter toutes ces ambitions et en permettre la traduction opérationnelle pour les années à venir. Mais avec un enjeu simple : pourrions-nous encore permettre aux catégories populaires et moyennes les plus affectées par la crise, de continuer à vivre et d'habiter à Draveil, et en même temps créer les conditions pour que leurs enfants le fassent à leur tour?

Le 28 février, vous vous êtes engagé à parvenir à 30 % de logements sociaux (conventionnés, bien entendu) avant la fin du mandat. Je veillerai bien entendu au respect de cet engagement.

2. Une Ville solidaire :

Il nous faut favoriser davantage l'accès de tous nos services ; améliorer et rendre toujours plus solidaires nos politiques tarifaires. Favoriser le droit à la santé, l'accès aux soins pour tous à travers les structures municipales (et réhabiliter notre centre municipal de santé), le partenariat avec la médecine de ville et la défense réelle des hôpitaux publics, dont le nôtre à Draveil, qui est aujourd'hui menacé de perdre 240 lits !

3. Une ville de la réussite pour tous :

De la petite enfance à la jeunesse, en passant par la culture et le sport, il nous faut un projet éducatif local pour guider l'ensemble de nos projets et nous devons veiller à les faire vivre avec les jeunes, mais aussi les parents et la communauté éducative.

4. Une ville de démocratie participative :

Chaque Draveillois doit se sentir citoyen à part entière. Il doit pouvoir sentir la possibilité qui lui est offerte, entre autres par le service public local, de devenir acteur des affaires de la Cité.

5. Le développement et l'évolution du service public local :

Le service public local apparaît, de plus en plus, pour beaucoup, comme le seul recours, la seule ressource pour les populations, d'autant plus que la précarité, le chômage, les difficultés d'accès au logement s'aggravent, que les libertés publiques, les droits fondamentaux sont malmenés.

Il nous faut notamment nous rapprocher des habitants et travailler plus en cohérence et complémentarité nos multiples activités. Nos interventions doivent être plus territorialisées pour gagner en réactivité et en qualité. Il faut pour cela être en mesure de focaliser les forces du service public local sur les difficultés rencontrées, notamment dans les quartiers les plus en proie à la paupérisation et à la dégradation du cadre de vie.

A ce titre, les réflexions et propositions qui existent sur la notion de pôle de vie, de gestion urbaine de proximité devront être expérimentées (avec une priorité sur les quartiers des Bergeries, de Danton et des Mazières).

Je ne retrouve rien de ces propositions dans votre budget de « raison », et je le regrette. Nous aurions pu pour une fois arriver à un minimum de consensus. Je remercie par contre les services pour leur travail, et notamment Mme Lepage qui a su nous donner toutes les précisions utiles lors de la commission des finances.

Pour parvenir à ces objectifs, il nous aurait fallu élaborer et porter devant la population et les salariés un 2° budget, un budget d'exigence, le vrai budget qu'il faudrait pour répondre aux besoins des Draveillois.

J'estime à 1,2 millions d'euros le manque à gagner des recettes que l'Etat nous doit en tenant compte de la spécificité de notre ville, qui n'est pas une ville riche, et aussi des transferts de compétences qu'il ne compense pas. J'étais disponible pour travailler à ce 2° budget, que nous aurions pu adopter en Conseil, attestant ainsi de notre volonté, par delà les clivages politiques, de défendre Draveil et les Draveillois.

Dans votre BP 2011, je trouve une recette de l'Etat gelée, et même en légère baisse : 34 000 euros en moins sur les 3 articles 741 du chapitre 74: voilà bien la preuve qu'il faut porter l'exigence avec les familles, plus fort que jamais !

Par contre, et c'est amusant, les recettes du Conseil Général sont en hausse, alors que dans les tracts de la candidate aujourd'hui élue cantonale, il y était affirmé que le Conseil Général réduisait son aide à Draveil ; force vous est donc de reconnaître la réalité d'une politique de gauche au Département, et croyez Madame, que je surveillerai attentivement tous vos votes pour voir s'ils défendent l'intérêt de Draveil ou non.

Voilà pourquoi je ne voterai pas ce budget, mais je reste disponible pour travailler à ce budget d'exigences et au moyen de mobiliser les Draveillois.»

M. le Maire remercie les membres de l'opposition de leur intervention et répond sur différents points évoqués.

En ce qui concerne les associations et notamment « les restos du cœur », il donne son accord à Madame SOROLLA pour qu'une délibération supplémentaire soit proposée afin d'attribuer une subvention à cette association.

Mme SOROLLA précise que « les restos du cœur » ont fait une demande en mettant comme somme « au bon vouloir ».

M. le Maire demande à Mme GRUEL de les contacter et dit que la proposition sera faite en commission.

Puis, il répond à M. GRISAUD en précisant que :

- les 125 000 euros pour Jean Jaurès concernent les études.
- le coût de 380 000 € représente l'investissement pour la vidéo-protection dans sa globalité auquel il faut ajouter 60 000 € pour le personnel de Draveil Sécurité la maintenance étant estimée à environ à 5 000 € par an. Il précise avoir renégocié la convention avec l'Etat permettant le subventionnement de l'opération.
- pour les 400 000 € prévus pour les NRA (Nœuds de Raccordement Abonnés), le dossier

est problématique car il y a l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) qui vient de modifier la réglementation concernant l'installation des RNA en mettant en place un nouveau dispositif d'entrée sur ce système et les opérateurs qui essaient d'obtenir un dédommagement à propos duquel il dit son opposition.

- l'utilisation du centre aquatique pour les scolaires pendant la période de travaux à la piscine « canetons » va effectivement générer un coût qui sera imputé sur le déficit prévisionnel de fonctionnement de l'équipement. Il évoque aussi la multiplicité des demandes pour l'utilisation du centre aquatique.
- certaines salles municipales sont devenues obsolètes (Chapuis, Oberkirch, etc...) et ne permettent plus d'assurer un accueil en toute sécurité. Il dit son souhait de conserver au théâtre sa vocation de salle de théâtre et dit être peu enclin à utiliser les cercles. Il dit réfléchir à une utilisation plus ouverte du Café-cultures, sur une possible utilisation des locaux inoccupés de la communauté d'agglomération, ou encore à un conventionnement avec la base de loisirs pour l'utilisation des salles existantes sur le site.

En ce qui concerne les recrutements, il fait remarquer que le budget prévoit un besoin de recrutement potentiel en cours d'année afin de pouvoir procéder à des ajustements si besoin.

Sur la précarité, il dit avoir conclu récemment, au nom du gouvernement, un accord avec 6 des 8 organisations syndicales représentatives de la fonction publique et souligne la complexité du dossier qui présente trois avancées majeures :

- faire passer automatiquement en statut CDI des agents qui ont plus de 6 ans sur une période de référence de 8 ans en statut de CDD. Donc, pour l'Etat, toutes les collectivités territoriales, et même la fonction publique hospitalière, il ne sera plus possible de jouer avec les périodes de référence, ou les natures de contrat ; il y aura automaticité du passage de CDD en CDI.
- le recours au contrat CDI plutôt que le contrat CDD pour les agents de la catégorie A de la fonction publique sans extension aux agents des catégories B et C. Il convient avoir eu une opinion inverse et avoir retiré la possibilité d'extension à la demande des syndicats.
- la mise en place de concours sous forme de la RAEP (Reconnaissance des Acquis et Expériences Professionnelles) qui vont permettre aux agents de faire valoir leurs qualités et leur expérience pendant une période de 4 ans. Dispositif ouvert au CDI mais aussi au CDD, de façon dérogatoire.

Il dit que cet accord va devoir trouver sa traduction en texte de loi et que si tout se passe bien, il y aura des CDI dans le personnel municipal.

En réponse à l'intervention de M. BONSIGNORE, il dit son accord au sujet des déficits et l'investissement mais il précise ne pas en tirer les mêmes conclusions. Il rappelle que le budget de l'Etat est réparti en 90 % de dépenses de fonctionnement et 10 % de dépenses d'investissement et qu'à partir du moment où le fonctionnement prend toutes les marges de manœuvre, l'investissement ne peut être que résiduel. Or, le choix opéré pour le budget municipal est de maintenir un très haut budget d'investissement avec un budget de fonctionnement supérieur mais pas démesuré et souligne que le rapport obtenu entre les deux est rare. Pour cette raison, il s'étonne du refus de vote de M. BONSIGNORE.

Il dit son désaccord à propos de l'analyse proposée sur les dépenses publiques en rappelant que le taux de dépenses publiques de la France est supérieur à tous les autres pays. Comment un taux de dépenses publiques de 56 % peut être compatible avec un taux de prélèvements obligatoires, le troisième plus élevé du monde, sans placer, en terme de déficit, le pays en tête des pays à économie comparable. Il dit attendre avec impatience des mesures concrètes et que le choix d'augmenter les impôts ne sera jamais le sien.

En ce qui concerne l'hôpital, il annonce de nouveaux éléments à porter au dossier :

- Il dit avoir assisté à une réunion au cours de laquelle il a remarqué le rôle majeur de

l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris plutôt en retrait et où il a pu faire entendre la voix convergente des syndicats et des élus locaux pour souligner que les accords conclus l'année dernière avec l'Assistance Publique sont des accords incontournables et incontestables.

- Il informe le conseil des premiers éléments issus de l'analyse de la coupe Pathos en ce qui concerne les patients de Joffre Dupuytren et qui relèvent du dispositif Soins Longue Durée dans des proportions nettement supérieures à ce qui avait été envisagé. Il dit qu'une remise en cause du protocole des 240 lits, qui intéresse bien évidemment le personnel puisque le nombre de lits génère le nombre d'emploi, serait maintenant d'autant plus incompréhensible. Les premiers éléments dont on dispose avec la coupe Pathos semblent rassurants.

Concernant les quartiers, il rappelle la cartographie « politique de la ville » et les efforts pour avoir une vraie logique de « politique de la ville » sur l'ensemble des quartiers en bénéficiant du maximum de subventions.

Puis il dit : « J'aimerais juste terminer sur un petit mot sur les valeurs de gauche qui sont les vôtres et pas les miennes mais pour lesquelles j'ai un profond respect du fait que vous les portiez comme vous le faites.

Je vous prie de m'excuser de le dire avec force mais si la gauche avait mieux porté les valeurs qui sont les siennes, si elle avait assumé avec force ses engagements et ses convictions, je suis parfaitement convaincu qu'il n'y aurait pas eu le résultat très surprenant de la semaine dernière. Pour être plus précis, qui porte aujourd'hui, tout seul contre des mouvements politiques assez particuliers, la construction de logements sur Draveil ? Qui sait ce qui s'est passé dans cette opération ? C'est moi. Les 360 logements vont être réalisés selon les ajustements imposés au Crédit Agricole Immobilier. Ces logements seront à vocation sociale pour à peu près 1/3 d'entre eux avec un éco-quartier inter-générationnel qui sera créé dans des conditions n'ayant rien à voir, ni avec les projets initiaux, ni avec les caricatures qui en ont été faites. Nous aurons une véritable mixité sociale, avec un seuil de 30 % de logements sociaux dans ce projet, comme dans celui de la ZAC Centre Ville. Je porte seul la volonté de régler le problème de logements de 650 familles. »

En outre M. le Maire, s'adressant à M. CHEVALIER, précise qu'une partie des chiffres évoquée, était erronée et dit qu'il aimerait connaître clairement ses souhaits notamment en matière de logements sociaux à Draveil, sa position sur leur répartition par quartier, et que le choix d'augmenter les impôts soit clairement exprimé.

A propos du budget de l'Etat, il dit que si l'on évoque les 65 milliards de niche, il faut également tenir compte des 81 milliards de fonds de concours apportés aux Collectivités Territoriales soit 1/3 de dépenses supplémentaires par rapport aux niches. Au sujet des dotations de l'Etat, il fait une comparaison entre 2010 dont le montant s'élevait à 7 039 542 euros (chiffre incluant la DGF, la DSU et la dotation nationale de péréquation) et 2011 avec un montant des dotations notifié à ce jour pour 7 105 804 euros soit 66 000 euros de plus que prévu, ceci afin de démontrer que les dotations de l'Etat sont en augmentation.

Pour la Taxe Professionnelle, il rappelle que les premières réformes ont été initiées par le gouvernement Jospin en 1999 notamment sur toute la part salariale, réforme effectivement complétée ensuite par un gouvernement de droite sur la part investissement alors même que tout le monde s'accordait à dire qu'il fallait revoir la taxe professionnelle.

Il prône la plus grande prudence sur les valeurs cadastrales, qu'aucun gouvernement n'a mis en œuvre depuis 40 ans, car le risque est d'avoir des transferts de fiscalité extrêmement lourds sur des quartiers qui deviendraient des quartiers sur-imposés alors que d'autres avec une fiscalité allégée continueraient de bénéficier d'investissements importants notamment au titre de la

politique de la ville. Il souligne le sentiment d'injustice que pourrait ressentir certains administrés si le différentiel tendait à s'accroître.

Il rappelle également que la Ville de Draveil est une des communes qui a été identifiée comme étant une des plus performantes dans le domaine de la prise en compte du handicap. Il dit que la Ville est dotée de structures solides en matière de handicap et qu'il continuera à s'assurer qu'elles aient les moyens de poursuivre leurs missions.

Il réfute ensuite les critiques de M. GRUBER à propos du manque d'information évoqué notamment en ce qui concerne la Communauté d'Agglomération.

Au sujet du centre social d'Oberkirch, il dit : « oui le centre d'Oberkirch est obsolète, oui les activités proposées en son sein sont des activités pérennes et il n'a jamais été question de les supprimer ». Il précise de nouveau que l'opération va consister à faire un transfert immobilier sur deux ou trois pôles différents qui seront définitivement déterminés en fonction des études techniques et financières en cours.

Sur la question des impôts, il dit ne pas comprendre pourquoi le maintien d'une fiscalité contrôlée et mesurée est un défaut. Il pense qu'une meilleure gestion de la dépense est préférable à une augmentation des impôts. Il rappelle son objectif de ne pas dépasser 3% d'augmentation sur l'ensemble du mandat à laquelle il faut ajouter l'augmentation naturelle des bases votée dans la loi de finance.

Pour lui, deux points sont essentiels :

- assurer le financement de l'ensemble des services en maintenant leur bon fonctionnement,
- garantir la possibilité pour la Ville d'engager, dans de bonnes conditions, le débat prochain sur l'intercommunalité.

Il pense que le budget présenté permet d'avoir un service public qui fonctionne dans ses principales composantes avec un investissement maintenu à un très haut niveau sans qu'il soit besoin d'augmenter les impôts.

Pour terminer, il fait part de son agacement face au refus de certains membres de l'opposition de voter le budget en raison de la non-augmentation des impôts alors que l'année dernière les mêmes élus avaient refusé de voter le budget parce qu'il présentait une augmentation de 3 %. Enfin, il dit regretter la répétition des mêmes critiques chaque année sans qu'aucun élément constructif ne soit apporté au débat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 28 Voix POUR

5 Contre : M. GROISELLE représenté par M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD

1 Abstention : Mme SOROLLA

APPROUVE le budget primitif 2011 qui s'équilibre en recettes et en dépenses dont le détail par chapitre est annexé à la présente délibération comme suit :

- section de fonctionnement : 33 131 818.98 €
- section d'investissement : 21 852 794.38 €
- total général : 54 984 613.36 €

	Dépenses	Recettes	VOTES
Investissement			
Chapitre 20 immobilisations incorporelles (sauf 204)	556 388,00 €		Par 28 Voix POUR 5 Contre : M. GROISELLE représenté par M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD 1 Abstention : Mme SOROLLA
Chapitre 21 immobilisations Corporelles	4 939 873,17 €		Par 28 Voix POUR 5 Contre : M. GROISELLE représenté par M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD 1 Abstention : Mme SOROLLA
Chapitre 23 immobilisations en cours	3 540 398,00 €		Par 28 Voix POUR 5 Contre : M. GROISELLE représenté par M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD 1 Abstention : Mme SOROLLA
Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées	2 282 530,00 €		Par 28 Voix POUR 1 Contre : M. GRUBER, 5 Abstentions : M. GROISELLE représenté par M. CHEVALIER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA
Chapitre 27 autres immobilisations financières	1 000 000,00 €		Par 28 Voix POUR 5 Contre : M. GROISELLE représenté par M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD 1 Abstention : Mme SOROLLA
Chapitre 13 subventions d'investissement		1 880 618,53 €	Par 32 voix POUR 2 Abstentions : M. GRISAUD, Mme SOROLLA
Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées		2 657 845,00 €	Par 28 Voix POUR 6 Contre : M. GROISELLE représenté par M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA
Chapitre 10 dotations, fonds divers et réserve (hors 1068)		1 270 454,00 €	Par 31 voix POUR 3 Abstentions : M. GRUBER, M. GRISAUD, Mme SOROLLA
dotations complémentaires au compte 1068		300 000,00 €	PAS DE VOTE

Chapitre 024 produits des cessions		2 136 000,00 €	Par 28 Voix POUR 1 Contre : M. GRISAUD, 5 Abstentions : M. GROISELLE représenté par M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
Chapitre 021 virement de la section de fonctionnement		3 321 140,16 €	Par 28 Voix POUR 5 Contre : M. GROISELLE représenté par M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD 1 Abstention : Mme SOROLLA
Chapitre 040 opérations d'ordre entre section	44 819,33 €	797 950,81 €	Par 28 Voix POUR 5 Contre : M. GROISELLE représenté par M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD 1 Abstention : Mme SOROLLA
Chapitre 041 opérations patrimoniales	137 512,72 €	137 512,72 €	Par 28 Voix POUR 6 Abstentions : M. GROISELLE représenté par M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA
<u>Sous-total investissement avant restes à réaliser</u>	<u>12 501 521,22 €</u>	<u>12 501 521,22 €</u>	<u>PAS DE VOTE</u>
Restes à réaliser	2 854 030,78 €	1 990 531,45 €	Par 28 Voix POUR 6 Abstentions : M. GROISELLE représenté par M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA
<i>Solde d'exécution 2010 (001)</i>	6 497 242,38 €		Par 28 Voix POUR 6 Abstentions : M. GROISELLE représenté par M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA
<i>Excédent de fonctionnement viré en investissement (1068)</i>		7 360 741,71 €	Par 28 Voix POUR 4 Contre : M. GROISELLE représenté par M. CHEVALIER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD 2 Abstentions : M. GRUBER, Mme SOROLLA
<u>Total investissement</u>	<u>21 852 794,38 €</u>	<u>21 852 794,38 €</u>	Par 28 Voix POUR

			5 Contre : M. GROISELLE représenté par M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD 1 Abstention : Mme SOROLLA
<u>Fonctionnement</u>			
Chapitre 011 charges à caractère général	6 728 423,00 €		Par 28 Voix POUR 5 Contre : M. GROISELLE représenté par M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD 1 Abstention : Mme SOROLLA
Chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés	17 786 100,00 €		Par 33 voix POUR 1 Abstention : Mme SOROLLA
Chapitre 65 autres charges de gestion courante	1 101 113,60 €		Par 28 Voix POUR 5 Contre : M. GROISELLE représenté par M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD 1 Abstention : Mme SOROLLA
Chapitre 66 charges financières	643 091,41 €		Par 28 Voix POUR 5 Contre : M. GROISELLE représenté par M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD 1 Abstention : Mme SOROLLA
Chapitre 67 charges exceptionnelles	1 154 000,00 €		Par 28 Voix POUR 5 Contre : M. GROISELLE représenté par M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD 1 Abstention : Mme SOROLLA
Chapitre 68 dotations aux provisions	1 600 000,00 €		Par 32 voix POUR 2 Abstentions : M. GRISAUD, Mme SOROLLA
Chapitre 023 virement de la section de fonctionnement	3 321 140,16 €		Par 28 Voix POUR 5 Contre : M. GROISELLE représenté par M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD 1 Abstention : Mme SOROLLA
Chapitre 042 opérations d'ordre entre section	797 950,81 €	44 819,33 €	Par 28 Voix POUR 5 Abstentions : M. GROISELLE

			représenté par M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA 1 Contre : M. GRISAUD
Chapitre 70 produits des services, du domaine et ventes		3 106 995,00 €	Par 28 Voix POUR 5 Contre : M. GROISELLE représenté par M. CHEVALIER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA 1 Abstention : M. GRUBER
Chapitre 73 impôts et taxes		13 912 321,00 €	Par 28 Voix POUR 5 Contre : M. GROISELLE représenté par M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD 1 Abstention : Mme SOROLLA
Chapitre 74 dotations et participations		11 870 252,00 €	Par 33 voix POUR 1 Abstention : Mme SOROLLA
Chapitre 75 autres produits de gestion courante		185 849,00 €	Par 28 Voix POUR 6 Abstentions : M. GROISELLE représenté par M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA
Chapitre 76 produits financiers		116 830,35 €	Par 28 Voix POUR 4 Contre : M. GROISELLE représenté par M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, 2 Abstentions : M. GRISAUD, Mme SOROLLA
Chapitre 013 atténuation de charges		550 000,00 €	Par 28 Voix POUR 6 Abstentions : M. GROISELLE représenté par M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA
Chapitre 77 produits exceptionnels		60 000,00 €	Par 28 Voix POUR 4 Contre : M. GROISELLE représenté par M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, 2 Abstentions : M. GRISAUD, Mme SOROLLA
Résultat reporté 2010 (002)		3 284 752,30 €	Par 28 Voix POUR 5 Contre : M. GROISELLE représenté par M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. CHEVALIER, M.

			BONSIGNORE, M. GRISAUD 1 Abstention : Mme SOROLLA
<u>Sous-total fonctionnement</u>	<u>33 131 818,98 €</u>	<u>33 131 818,98 €</u>	Par 28 Voix POUR 5 Contre : M. GROISELLE représenté par M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD 1 Abstention : Mme SOROLLA
Total	54 984 613,36 €	54 984 613,36 €	Par 28 Voix POUR 5 Contre : M. GROISELLE représenté par M. CHEVALIER, M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD 1 Abstention : Mme SOROLLA

DELIBERATION N°11 04 035 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. GRISAUD fait remarquer que l'association de parents d'élèves des écoles publiques l'APEAD a été oubliée.

MME GRUEL propose de vérifier et interviendra si nécessaire.

M. GRISAUD rappelle son avis défavorable concernant la subvention à l'association des parents de l'école privée, association qui bénéficie déjà de l'adhésion obligatoire des parents. Il fait remarquer qu'elle bénéficie d'une subvention à la même hauteur que celle de la FCPE, qui s'adresse non pas à quelques centaines mais aux milliers de parents d'élèves des écoles, des deux collèges et du lycée.

Il demande un vote séparé car il souhaite s'opposer par principe à cette subvention, l'argent public devant aller aux services publics. Pour les autres subventions il dit qu'il est favorable ; mais si le vote porte sur l'ensemble, il votera contre à cause de la subvention à l'école privée.

M. CHEVALIER fait remarquer des subventions en hausse pour le Sporting Club de Draveil Omnisport et en baisse pour le Draveil Football Club, il demande pourquoi ?

M. BATTESTI répond que cette hausse correspond à des recrutements obligatoires de professionnels et pour le DFC, a une baisse d'activité du club.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 30 voix POUR

3 Abstentions : M. GROISELLE représenté par M. CHEVALIER, M. CHEVALIER, Mme SOROLLA,

1 Contre : M. GRISAUD

M. GRUBER ne prend part au vote concernant l'association Transaide et l'Amicale carthophile et numismatique de Draveil

M. BONSIGNORE ne prend pas part au vote concernant le Yacht Club.

M. BARRANCO ne prend pas part au vote concernant l'Association Sportive des Bergeries.

DECIDE d'attribuer aux associations une subvention pour l'exercice 2011, dont la liste est annexée au budget primitif (B1.6)

B1.6 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L. 2313 du CGCT)

Subventions ...(2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT				
		subventions attribuées selon les conditions fixées dans la convention : délibération n°08 12 154 du 18/12/2008		
subvention annuelle de fonctionnement	Gestion et encadrement d'activités sportives	Sporting Club de Draveil Omnisports - dont contrat d'objectifs : 30 350 euros	association loi du 1er juillet 2001	182 050 €
"	Aides et services aux agents municipaux- sorties- billetterie	Amicale de Personnel	"	47 500 €
"	Développement école foot - Amélioration encadrement des jeunes - Classes foot Delacroix - Opération foot dans quartiers -Tournois	Draveil Football Club -dont contrat d'objectif : 3 800 euros	"	38 138 €
"	Aménagement sas entrée - Créer section moyens - Renforcement équipe salarisée	Tétine et Doudou - crèche parentale	"	20 000 €
"	Découverte du tennis - initiation	Cercle Tennistique de Draveil -dont contrat d'objectif: 2 000 euros	"	11 590 €
"	Organise des stages de natation, compétition	Entente des Nageurs de Draveil	"	10 200 €
"	Ateliers musicaux - Organisation concerts - Evènementiels - Site internet - Projet politique ville	Derrière les Fagots	"	8 500 €
"	Aide au maraîchage - Formation élus et responsable administratifs - Radio rurale - Centre optométrie - Aide à coopérative scolaire	Trans Aide Draveil	"	8 500 €
"	Compétition - Stage	Société Nautique de la Haute Seine -dont contrat d'objectif : 1900 euros	"	7 000 €
"	Apprentissage - compétitions - stage	Yacht Club de Draveil -dont contrat d'objectifs :400 euros	"	6 520 €
"	14 juillet, fête des associations (bar)	Comité des Fêtes	"	5 000 €
"	Semaine africaine - Carnaval - Loto - Echanges scolaires - Expos - Fête du vin Oberkirch - Manifestations locales	Les Amis des Jumelages	"	5 000 €
"	Stage - Organisation de courses de vélo - compétition	Velo Club de Draveil	"	4 080 €
"	Compétition - Stage - Initiation	Judo Club de Draveil -dont contrat d'objectif : 1550 euros	"	2 570 €
"	Exposition	Atelier 91	"	2 500 €
"	Tournoi - compétition - entraînement	Association Sportive des Bergeries	"	2 346 €
"	Organisation concours, dotations, Alevinage annuel, Entretien local et matériels.	AAPPMA Entente des Pêcheurs de Draveil	"	2 040 €
"	Projet atelier informatique pour jeunes collégiens	Le Secours Catholique	"	2 000 €
"	Avocats - Actions préventives	Enfance et Partage	"	2 000 €
"		La Vaillante - Section Musique	"	2 000 €
"	Rédaction d'un journal et journées du patrimoine	Les Amis de l'Histoire et du Patrimoine du Château de Paris-Jardins	"	1 600 €
"	Aide au réaménagement de la cour d'école maternelle, aide aux voyages, rachat de jeux pour la kermesse et d'un réfrigérateur	Association des Parents d'Elèves Notre-Dame	"	1 500 €

"	Action et information auprès des parents d'élèves afin d'améliorer leur connaissance du système scolaire et permanence mensuelle	Fédération des Conseils de Parents d'Elèves Union Locale	"	1 500 €
"	Achat matériel – Déplacement dans la France entière pour des concours	La Vaillante - Section Majorettes	"	1 500 €
"	Loto,Expo, accueil jeunes roumains	Paltinoasa	"	1 500 €
"	Amélioration cadre de vie	Amicale des Locataires des Bergeries	"	1 200 €
"	compétition	Cyclo Club Draveillois	"	1 020 €
"	Cours de break, spectacles hip-hop spectacle anti-gravité et participation Festival des Arts	Break Team	"	1 000 €
"	Cours de danse, animations culturelles et participation à la fête des associations	Swing and Valse	"	1 000 €
"		pétanque et loisirs	"	1 000 €
"	Fonctionnement - Achats papier et matériel pédagogique.	ADIVEL Mini School	"	1 000 €
"	Croisière art contemporain - Expo Château Villiers et TDC	Art-Essonne	"	1 000 €
"	Rassemblement de plusieurs groupes folkloriques	Association Franco-Portugaise (Section Folklore)	"	1 000 €
"	Expo vente au bénéfice des enfants malades pour achat matériel	L'Atelier des Mains d'Argent	"	1 000 €
"	Nouvelle Assos	Société du Patrimoine Draveillois	"	1 000 €
"	Maintien emploi pianiste, Stages de formation vocale	A Contretemps	"	1 000 €
"	concert	Les Chœurs Mélés	"	800 €
"	Achat matériel	Ecole du Cirque Draveilloise	"	800 €
"	Permanences et participation aux commémorations draveilloises	Comité du Souvenir Français de Draveil	"	800 €
"	Exposition	Rencontres d'Artistes Parisiens, Alsaciens Européens	"	700 €
"	Poursuite activité - Achats matériaux - Expos	Club de Modélisme Draveillois	"	600 €
"	Collecte de tous les bouchons plastiques dont le produit est reversé dans son intégralité pour les personnes en situation de handicap	Association Un Bouchon Une espérance	"	500 €
"	Développement du club, Tournois, initiation dans les collèges	Bridge Club de Draveil	"	500 €
"	Récupération Anciennes Photos de Draveil	Image Mémoire Draveilloise	"	500 €
"	Théâtre	Les mots dits	"	500 €
"	Regrouper des jeunes personnes pour promouvoir leurs sens civique et leurs esprit de dévouement	Jeunes Sapeurs Pompiers Draveil/Vigneux	"	500 €
"	Aménagement de 2 hangars, entretien des cabanons et installation d'un compteur d'eau et achat d'un broyeur thermique	Ligue Française de Coin de Terre	"	500 €
"	Promouvoir la danse hip-hop et développer des projets culturels autour de la danse	Unité	"	500 €
"	Bal de la police, Arbre de noel des enfants, sorties culturelles.	Amicale Police de Draveil / Montgeron	"	500 €
"	Renforcement de sécurité des puits des jardins et aménagement des bandes bétonnées	Les Enclos Fleuris	"	500 €
"	Enseignement , formations, activités culturelles aux personnes de tous âges	Université du Temps Libre	"	500 €
"	Activité de lien social au sein du quartier, protection des droits des habitants	Amicale CNL des Locataires de Villiers	"	500 €

"	Accompagne, visite et sort les personnes âgées, isolées et hospitalisées de Draveil	Les Amis des Petits Frères des Pauvres de Draveil	"	500 €
"	Organisation concours.	Team Draveil Sensas	"	466 €
"	Encadrer, organiser, les activités sportives	Les Petits Musclés	"	466 €
"	compétition inter - collège	Association Sportive Collège Delacroix	"	466 €
"	compétition inter - collège	Association Sportive Collège Daudet	"	466 €
"	Rencontres autres L-P, Récompenses tournois	Association Sportive Lycée Professionnel Nadar	"	466 €
"	Organisation Cross scolaire - UNSS entraînement- courses	Association Sportive Notre-Dame	"	466 €
"	Initiation et perfectionnement Boxe française, Judo, Taekwendo. Achat équipement	Association Sportive Lycée Sénart Enseignement	"	466 €
"	Enseignement d'étude de construction	Meca Sport Enseignement	"	408 €
"	Manifestations, expo du 50 ^e anniversaire	Amicale Cartophile et Numismatique	"	400 €
"	Découverte de la nature et protection de l'environnement et aide à la réalisation de projets de groupes	Eclaireuses et Eclaireurs de France	"	400 €
"	Manifestations locales habituelles (fête du timbres,...), action en faveur des jeunes	Cercle Philatélique de Draveil	"	400 €
"	Cours de langues de signes...	Association des Sourds de l'Arrondissement d'Evry	"	400 €
"	Stérélisation, soins vétérinaires, alimentation chats de l'association.	Association Animal Ami	"	350 €
"	Réunions ouvertes aux parents et futurs parents	La Leche League	"	300 €
"	Faire connaître la Maladie, aider à la recherche, soutenir les familles, faire reconnaître le polyhandicap	Association Française du Syndrome de Rett	"	300 €
"	Visites éducatives, culturelles , pédagogiques et citoyennes pour tous publics	Très d'Union	"	300 €
"	Aide financière aux coopératives pour projets, Visites écoles.	Délégation Départementale de l'Education Nationale	"	280 €
"	Enseignement et promotion de la musique vivante	La Villa Musique	"	250 €
"	Participation cérémonies commémoratives Animation	Les Médaillés Militaires	"	250 €
"	Prolongement des projets 2008, réunions statutaires, visites des malades, distribution de colis et présentation de l'ordre national de la légion d'honneur aux écoles	Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur	"	250 €
"	Participation cérémonies commémoratives	Union Nationale des Combattants Section Draveil	"	250 €
"	Participation cérémonies commémoratives Animation	Anciens Combattants Prisonniers de Guerre Algérie, Tunisie, Maroc	"	250 €
"	Informier et soutenir les familles concernées par une leucodystrophie, sensibiliser le public et le milieu médical...	Association européenne contre les leucodystrophies	"	250 €
				406 354 €
PERSONNE DE DROIT PUBLIC Etablissements Publics				
		C.C.A.S de Draveil		111 000 €
AUTRES				
	Participation aux frais de scolarité d'enfants draveillois	Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique Notre-Dame		86 420 €

DELIBERATION N° 11 04 036 – RAPPORT D’UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES D’ILE DE FRANCE ET DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 31 voix POUR

2 Abstentions : M. GRISAUD, Mme SOROLLA

M. GRUBER ne prend pas part au vote.

APPROUVE le rapport annexé à la présente délibération conformément aux articles L 2531-12 et L1111-2 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

montants
2010

Fsidf 1 053 645 €	DSU 777 780 €
----------------------	------------------

Jeunesse animation		charges annuelles				
Café culture		192 585	20%	38 517	30%	57 776
Maison de quartier Mazières	ZU S	444 019	70%	310 813	30%	133 206
Centre social Oberkirch+ Danton		285 919	70%	200 143	30%	85 776
Subventions associations sportives		256 224	10%	25 622	20%	51 245
Gymnase Mazières	ZU S	29 891	45%	13 451	40%	11 956
Gymnase Mainville		100 568	40%	40 227	40%	40 227
Gymnase COSEC		93 226	45%	41 952	40%	37 290
Gymnase Citadelle		58 490	45%	26 321	40%	23 396
sous total jeunesse animation		1 460 922		697 046		440 872

Enfance						
Etudes dirigées		80 610	25%	20 153	75%	60 458
APS Bergeries		24 735	25%	6 184	30%	7 421
halte Mazières	ZU S	235 864	25%	58 966	30%	70 759
APS Mazières		55 530	25%	13 883	30%	16 659
sous total enfance		928 417		125 769		181 880

Social						
CCAS		111 000	60%	66 600	40%	44 400
CLE		277 068	60%	166 241	40%	110 827
centre de santé (orthophonie)		39 886	50%	19 943	50%	19 943
sous total social		427 954		252 784		175 170

total		2 817 293		1 075 599		797 922
--------------	--	------------------	--	------------------	--	----------------

DELIBERATION N° 11 04 037 – REMBOURSEMENT DE TITRE DE RECETTES : RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

DECIDE de rembourser la somme de deux cent soixante seize euros (276,00€) pour un trop perçu en restauration scolaire.

DELIBERATION N° 11 04 038 - REMBOURSEMENT DE TITRE DE RECETTES : ETUDES DIRIGEES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

DECIDE de rembourser la somme de deux cent seize euros (216,00€) suite à l’annulation d’une

étude dirigée.

DELIBERATION N° 11 04 039 - REMBOURSEMENT DE TITRE DE RECETTES : ECOLE MUNICIPALE D'ARTS PLASTIQUES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de rembourser la somme de cinquante huit euros pour une annulation à l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques

DELIBERATION N°11 04 040 – CESSION : PARCELLE AE 4 46 SISE 226 BD H. BARBUSSE

Retiré de l'ordre de jour.

DELIBERATION N°11 04 041 – CESSION : PARCELLE AE 4 56 SISE 240 BD H. BARBUSSE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 29 voix POUR
3 Abstentions : M. GROISELLE représenté par M.CHEVALIER, M. CHEVALIER,
Mme SOROLLA
2 Contre : M. BONSIGNORE, M. GRISAUD

APPROUVE la cession du bien sis 240 bd Henri Barbusse, cadastré AE 456, d'une superficie de 575 m², pour un montant total de 264 500 euros HT incluant les frais annexes liés à l'acquisition par la ville, à la Société INFRA CONSEIL sise 4 rue des Maréchaux à PONTOISE (95 300), représentée par Monsieur Michel GEOFFROY, **PRECISE** que les frais de géomètre et notaire liés à la vente par la ville seront à la charge de l'acquéreur, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou ses adjoints ayant délégation à signer tous actes à intervenir qui matérialiseront cette cession (promesse de vente – vente), **DIT** que la vente sera constatée par acte notarié, **MANDATE** Maître VINCENT, notaire sis 110, bd du Général de Gaulle à Draveil 91210, afin de rédiger l'acte notarié afférent.

DELIBERATION N° 11 04 042 – DENONCIATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LA LIBRAIRIE « LE VERGER DES MUSES » POUR LE SALON DU 1^{ER} ROMAN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 33 voix POUR
1 Abstention : Mme SOROLLA

RESILIE la convention en date du 22 octobre 2007 liant la ville et la librairie « Le Verger des Muses »,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et à mener toutes actions à intervenir qui matérialiseront cette décision.

DELIBERATION N°11 04 043 – MISE EN PLACE DU PAIEMENT EN LIGNE DANS LE CADRE DU PORTAIL FAMILLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la passation avec la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne d'un contrat Service Plus permettant le paiement en ligne par internet pour une durée d'un an à compter de la date de signature des conditions, renouvelable deux fois par reconduction expresse, selon les modalités indiquées aux conditions générales d'adhésion au SERVICE SP PLUS

AUTORISE Monsieur le maire ou ses adjoints à signer le contrat, à intervenir et à effectuer l'ensemble des opérations y afférent.

DELIBERATION N°11 04 044 –SEJOURS VACANCES ETE 201 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, PREND ACTE de la répartition du programme des séjours organisés par la Direction Enfance pour les mois de Juillet et Août 2011,

APPROUVE ET FIXE les montants des participations familiales pour les centres de vacances et les séjours à la semaine, de la façon suivante :

Tranches quotient	A Séjour en centre de vacances de 14 jours en Bretagne prix par enfant	B Séjour en centre de vacances de 14 jours dans le Haut-Jura prix par enfant	Pourcentage de la participation des usagers par rapport au coût du séjour
Inférieur ou égal à 320 €	252,00 €	258,00 €	30%
Inférieur ou égal à 320,01 € à 459 €	336,00 €	344,00 €	40%
Inférieur ou égal à 459,01 € à 618 €	420,00 €	430,00 €	50%
Inférieur ou égal à 618,01 € à 807 €	504,00 €	516,00 €	60%
Inférieur ou égal à 807,01 € à 1200 €	588,00 €	602,00 €	70%
Supérieur à 1200 €	672,00 €	688,00 €	80%
Hors Draveil	840,00 €	860,00 €	100%

APPROUVE le montant de la participation familiale de 12 euros/ jour forfaitaire en supplément du prix des journées de présence à l'accueil de loisirs pour le stage de multi-activités/camping organisé par l'accueil de loisirs élémentaire,

PRECISE que la participation financière pour les centres de vacances et les séjours à la semaine sera déterminée sur présentation des documents cités ci-dessus.

DIT que pour les séjours de centre de vacances et séjours à la semaine :

- Un acompte représentant le tiers de la participation sera demandé lors de l'inscription, le solde devant être versé 10 jours avant le départ.
- les BONS CAF ne pourront faire l'objet d'un acompte,
- en cas d'empêchement, le remboursement du voyage ne pourra se faire que sur présentation d'un certificat médical attestant l'impossibilité du déplacement de l'enfant sur le lieu du séjour.

DELIBERATION N° 11 04 045 – PARTICIPATION A DES FRAIS DE SCOLARITE A LA FONDATION POIDATZ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de verser une participation financière à la Fondation Ellen Poidatz, sise 1 rue du Coudray 77310 Saint Fargeau-Ponthierry, pour l'accueil d'un enfant draveillois, correspondant à l'évaluation du coût d'un élève du public, pour l'année scolaire 2010/2011.

DELIBERATION N°11 04 046 – VIDEOPROTECTION : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 28 voix POUR

3 Abstentions : M. GROISELLE représenté par M. CHEVALIER, M. CHEVALIER, Mme SOROLLA

3 Contre : M. GRUBER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD

APPROUVE le nouveau projet d'installation de vidéoprotection sur la commune,

SOLLICITE au titre du projet susvisé, l'octroi de la subvention maximale au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD),

AUTORISE M. le Maire à signer la convention concernant l'aide financière et tout autre acte consécutif à l'exécution de cette convention

APPROUVE le plan de financement

SOLLICITE une dérogation afin d'autoriser la ville à commencer les travaux avant attribution des subventions.

DIT que le financement de l'opération sera assuré par :

- une subvention du FIDP
- un autofinancement de la Ville.

ABROGE la délibération du Conseil Municipal N°10 04 40 du 6 avril 2010

DELIBERATION N° 11 04 047 – CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2011 : PROGRAMME MUNICIPALE

La commission Politique ville ne s'étant pas réunie, Mme SOROLLA regrette de ne pas avoir été informée au préalable de l'inscription de ce dossier à l'ordre du jour du conseil municipal.

M. BONSIGNORE se félicite que cette initiative se reproduise et se pérennise.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de fonctionnement suivant inscrit dans le cadre de la programmation Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2011 :

Maison de Quartier des Mazières

- *Participation Citoyenne et Festive des Habitants (fête de quartier de l'orme des mazières)*

Coût global du projet :

13 160 €

dont participation de la commune de :

4 660 €

DIT que l'ensemble de cette action est prioritaire,

PRECISE que la participation de la commune de Draveil, dans le cadre de ce dispositif, s'élève à 4 660 euros,

SOLLICITE les subventions maximales au titre de l'animation sociale des quartiers auprès du Conseil Régional d'Ile de France et de tout autre partenaire associé au projet

AUTORISE M. le Maire ou ses Adjoints à signer toutes conventions se rapportant à l'attribution de subventions et ses avenants

DELIBERATION N°11 04 048 CONTRATS D'OBJECTIFS SPORTIFS SCD + DFC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les dispositions des deux avenants n° 1 aux conventions définissant le montant, l'objet et les conditions d'utilisation des subventions octroyées par la ville au Sporting club de Draveil et au Draveil Football club, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces avenants, à compter de la réception par la Ville, des Comptes Rendus Financiers 2010, émanant de ces associations et attestant de la conformité des dépenses effectuées en 2010 à l'objet de la subvention qui leur a été attribué par la VILLE.

DELIBERATION N° 11 04 049 - CONTRATS D'OBJECTIFS SPORTIFS DIVERSES ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

M. BONSIGNORE ne prend pas part au vote concernant l'association du Yacht Club de Draveil.

APPROUVE les dispositions des contrats dénommés « contrats d'objectifs sportifs » liant la Ville et les associations suivantes :

Cercle Tennistique de Draveil,
Judo club Draveillois,
Société Nautique de la Haute Seine,
Yacht club de Draveil,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces contrats, à compter de la réception par la Ville, des Comptes Rendus Financiers 2010, émanant de ces associations et attestant de la conformité des dépenses effectuées en 2010 à l'objet de la subvention qui leur a été attribué par la Ville.

La séance du conseil est levée à 23 H 00.

Georges TRON
Maire de Draveil

*Les délibérations et comptes-rendus sont consultables en Mairie, au
Secrétariat Général, aux heures d'ouverture des bureaux.*